

---

# **Comité préparatoire de la Conférence des Parties de 2005 chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires**

28 avril 2004  
Français  
Original: arabe

---

## **Troisième session**

New York, 26 avril-7 mai 2004

### **Document présenté au nom des États membres de la Ligue des États arabes à la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties de 2005 chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (New York, 26 avril-7 mai 2004)**

#### **Introduction sur la situation actuelle au Moyen-Orient**

Les réunions de la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties de 2005 chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ont lieu à un moment où la situation internationale et régionale est difficile et complexe dans de nombreuses parties du monde, en particulier au Moyen-Orient.

Les pays arabes sont pleinement conscients que le TNP, un des plus importants traités jamais conclu, a prouvé son efficacité dans la lutte contre la prolifération des armes nucléaires pendant plus de 25 ans et que le fait qu'un grand nombre d'États y a adhéré témoigne de l'importance que lui accordent ces États en vue d'éloigner le spectre de la guerre nucléaire. Les conférences des Parties chargées d'examiner le TNP ont contribué à l'acceptation universelle de ce traité en lui conférant un caractère dynamique et moderne grâce auquel il a régulièrement évolué au même rythme que la situation internationale, au point où il est aujourd'hui considéré comme étant « la pierre angulaire du régime de non-prolifération ».

L'objectif qu'est l'universalité du TNP n'a pas été atteint au Moyen-Orient en raison d'un seul pays qui n'y a pas encore adhéré, à savoir Israël. À ce sujet, il convient de noter que certains pays s'empressent d'appeler l'attention sur les dangers liés à la prolifération des armes nucléaires dans la région et ailleurs, mais abdiquent dès qu'il s'agit d'aborder la question de l'universalité du Traité au Moyen-Orient, ce qui est inacceptable.



### **Position des pays arabes à l'égard de la résolution sur le Moyen-Orient**

Tous les pays arabes ont volontairement décidé de rejeter l'option nucléaire en adhérant au TNP car ils sont conscients des avantages que présente la résolution relative au Moyen-Orient adoptée par la Conférence des Parties de 1995. D'après cette résolution, il faut promouvoir la sécurité dans la région en faisant du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires, moyennant quoi les pays arabes qui sont Parties au Traité doivent en approuver la prorogation pour une durée illimitée.

Les pays arabes tiennent à rappeler aux États Parties au TNP que la résolution susmentionnée fait partie intégrante du Traité et qu'on ne saurait s'en désintéresser jusqu'à ce que l'on réalise l'objectif qui y est énoncé, conformément à l'acte final de la Conférence des Parties de 2000. C'est pourquoi, il est essentiel d'accorder l'attention voulue à cette résolution, de consacrer suffisamment de temps à l'examen de ses dispositions et de présenter des recommandations à ce sujet à la Conférence des Parties de 2005 en vue de sa mise en oeuvre.

Les pays arabes demandent à tous les États Parties au TNP d'assumer leurs responsabilités et, avant tout autre chose, de faire pression sur Israël pour l'amener à adhérer au Traité et à soumettre toutes ses installations nucléaires au régime de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de renoncer à toute forme de collaboration avec Israël dans le domaine nucléaire conformément aux dispositions du Traité, et de présenter à la Conférence des Parties de 2005 des rapports sur les mesures qu'ils auraient prises aux fins d'application de la résolution relative au Moyen-Orient adoptée en 1995.

### **Désarmement**

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires s'appuie sur le principe de l'équilibre entre les droits et les obligations. Cet objectif n'a pas été atteint car, d'une part, certains pays refusent d'adhérer au TNP, se sont retirés du Traité ou menacent de le faire et, d'autre part, certains autres pays se dédisent des obligations qui leur incombent dans le domaine de l'élimination des armes nucléaires, ce qui compromet l'efficacité et la viabilité du Traité.

L'affaiblissement du régime de non-prolifération, notamment du TNP, au vu de la communauté internationale est devenu un obstacle à l'instauration d'un climat de confiance parmi les pays non dotés d'armes nucléaires, qui sont ainsi amenés à douter de la crédibilité du régime de non-prolifération. La volonté des cinq États dotés d'armes nucléaires de conserver et de développer leur arsenal nucléaire constitue une menace non seulement pour la crédibilité du Traité, mais aussi pour la paix et la sécurité internationales et pour les futures générations, que nous essayons de protéger de l'anéantissement en participant à la présente réunion, puisque l'attachement des États susmentionnés à leurs armes nucléaires tient à leur conviction qu'ils pourraient un jour avoir à les utiliser ou à menacer de les utiliser.

Le fait que certaines puissances font état de nouvelles stratégies de sécurité fondées sur les armes nucléaires, selon lesquelles elles auraient le droit d'employer ce type d'armes contre des pays qui n'en sont pas dotés, constitue une violation du TNP. C'est pourquoi, nous tenons à réaffirmer que les cinq États dotés d'armes nucléaires doivent faire preuve de leur bonne foi en engageant des pourparlers puis en appliquant des procédures concrètes et rigoureuses en vue d'éliminer leurs armes nucléaires. En attendant, il est essentiel de limiter la place qu'occupent ces armes

dans les stratégies de ces pays et d'avancer concrètement vers l'établissement de garanties de sécurité contre l'utilisation d'armes nucléaires.

### **Conclusion**

Compte tenu de la situation grave et critique que traverse le monde aujourd'hui, on ne peut plus accepter qu'Israël continue de se dédire des obligations qui incombent à tous les pays du Moyen-Orient. L'existence de deux poids et deux mesures dans le domaine de la prolifération des armes nucléaires et des armes de destruction massive en général n'est qu'un prélude à l'instauration d'une politique du chaos et de l'instabilité.

Le moment est venu de mettre en place un mécanisme d'application de la résolution adoptée en 1995 et des recommandations adoptées en 2000 en vue de créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires, une responsabilité qui incombe à tous les États Parties au TNP. La situation est claire et il est impérieux que les États Parties au Traité s'acquittent de leurs responsabilités en créant au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires.

---